

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEPARTEMENT
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

30 mai 2024

et qu'elle a été faite le

30 mai 2024

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 35

Absents suppléés : 2

Absents excusés : 11

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2024_06_099

Objet :

Modification de la carte scolaire des communes d'Offlanges, Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville : Affectation des enfants au pôle éducatif à Dammartin-Marpain

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
EXTRAIT
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire
Séance du Jeudi 6 juin 2024***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 juin

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : M. Alain GOUNAND Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, M. Dominique JOLY, Mme Anne-Marie LONGY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Barre : M. Philippe GIMBERT La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Louvatange : M. Gérôme FASSENET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Olivier DEMANDRE, Mme Michèle BOUCARD, M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN Our : M. Segundo ALFONSO Plumont : M. Christophe PERRET Ranchot : Mme Séverine MARANO Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Rouffange : Mme Aurore PLANCON Salans : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney : M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIANO Thervay : M. Stéphane ECARNOT Vitreux : M. Alain GOMOT

Suppléés : Etrepigny : M. Frédéric SIGNORI Pagney : Mme Agnès PASDELOUP

Absents excusés : Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO Montepain : M. Luc BEJEAN Mutigney : M. Eric DRUOT Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : M. Gérard ROBERT Serre les Moulières : M. Claude TERON Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Secrétaire de séance : M. Emmanuel BARBERET

Procurations de vote :

Mandants : M. Gérard ROBERT (Ranchot), M. Ludovic DUVERNOIS (Taxenne)

Mandataires : Mme Séverine MARANO (Ranchot), M. Régis CHOPIN (Orchamps),

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h07 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE DES COMMUNES D'OFFLANGES, MONTMIREY-LE-CHATEAU ET MONTMIREY-LA-VILLE : AFFECTATION DES ENFANTS AU POLE EDUCATIF A DAMMARTIN-MARPAIN

Par délibération n°DCC2024_03_029 en date du 14 mars 2024, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a validé le principe de :

- Décide que les enfants des communes d'Offlanges, Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville seront scolarisés au Pôle éducatif à Dammartin Marpain à compter de la rentrée de septembre 2025.

Afin d'anticiper et de préparer au mieux la rentrée de septembre 2025, il convient de se prononcer sur la modification de la carte scolaire à compter de septembre 2025 en affectant les enfants des communes d'Offlanges, Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville au Pôle éducatif à Dammartin Marpain.

Vu l'avis favorable de la Commission n°3 « Bien Vivre à Jura Nord » en date du 22 mai 2024 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 28 mai 2024 ;

A la majorité (3 contres), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Modifie la carte scolaire des communes d'Offlanges, Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville ;**
- **Décide que les enfants des communes d'Offlanges, Montmirey-le-Château et Montmirey-la-Ville seront affectés au Pôle éducatif à Dammartin Marpain à compter de la rentrée de septembre 2025 ;**
- **Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier ;**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à la majorité (3 contres) :

Pour : 36

Contre : 3

Abstention : 0

